



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal – avenants n° 2 aux lots n° 1 et 5 des marchés de travaux**

**N° 004.11.2024**

**Rapporteur :**  
**François LUCENA**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 7 novembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 3
- Votants pouvoirs compris : 25

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Marie ARGENCE, Robert CLERON

#### Absents excusés

Annie VEAUTE a donné procuration à François LUCENA  
Pascale CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI  
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN, Mathilde LONGUEVILLE

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Par délibération du 22 juin 2023, le conseil municipal a attribué les marchés de travaux pour la réhabilitation des vestiaires du terrain d'honneur au stade municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241115-004112024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024  
Affichage : 15/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

À la suite de la modification de l'implantation des modulaires, il a été nécessaire de procéder à des ajustements techniques concernant les enrobés et le vide-sanitaire. L'impact sur les lots 1 et 5 sont les suivant :

Lots	Montant initial en € TTC	Pour mémoire Avenant 1 en € TTC	Avenant 2 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	%	Observations
Lot 1 – Gros œuvre, fondations, VRD	486 795,85	-47 824,64	19 383,97	<b>458 355,18</b>	<b>-5,84</b>	Modification de la surface de reprise des enrobés et installation de deux pompes vide-cave
Lot 5 – Électricité	44 400,00	0	699,32	<b>45 099,32</b>	<b>+1,58</b>	Branchement pompes vide cave

Le nouveau montant des travaux tous lots confondus s'élève à 1 203 803,61 € HT soit 1 444 564,33 € TTC.

Pour mémoire, les subventions représentent 51 % du montant HT de cette opération.


Sur proposition de monsieur François LUCENA, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver les avenants proposés pour les lots 1 et 5,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer les avenants correspondants.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 15 novembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20241115-004112024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024  
Affichage : 15/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation